

Compte-rendu de la séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,
le 26 juin 2017

Au terme d'une année de présidence du Conseil général au cours de laquelle elle a donné une visibilité aux Verts du Val-de-Ruz, Christine Ammann a remis son mandat conformément au tournus en vigueur. Unanimentement appréciée par l'assemblée, elle aura contribué au travail constructif effectué par le législatif vaudruzien, menant les débats avec souveraineté et compétence.

La benjamine du Groupe vert, Chloé Douard, a quant à elle rejoint le bureau en qualité de secrétaire-adjointe. La relève est donc en bonne voie!

Toujours au chapitre des élections, un Vert accède pour la première fois à l'exécutif de la commune fusionnée, en la personne de Roby Tschopp. La percée spectaculaire effectuée par le parti lors des élections de juin 2016 trouve ainsi sa concrétisation. Il est prévu que Roby Tschopp entre en fonction le 1er août 2017, lorsque la démission de son prédécesseur Armand Blaser sera effective.

Les questions financières et l'heure des comptes n'ont pas donnée lieu à des discussions partisanes. Pourtant, la Commune de Val-de-Ruz se dirige durablement vers des chiffres rouges, et l'imminence d'une hausse d'impôts obtient un consensus au sein du Conseil général. La discussion reprendra sans aucun doute lorsqu'il s'agira d'en déterminer l'ampleur.

Le dossier brûlant de la soirée était constitué par la réfection du carrefour du Tilleul, au Petit-Savagnier, destiné à être réaménagé en place selon la proposition du Conseil communal. Deux objectifs ratinnels à ce réaménagement: la sécurisation du secteur pour les déplacements piétonniers et l'installation d'un abri-bus. Tout en partageant pleinement l'objectif de sécurisation et de réaménagement, une partie du Groupe des Verts estimait les travaux planifiés largement excessifs et estimait que le projet manque de maturité. A l'issue d'après discussions, le Conseil général a retranché du projet une surface pavée estimée trop luxueuse, mais n'a pas suivi les quelques Verts qui ont plaidé en faveur d'une variante qui s'en tienne à l'essentiel, et qui aurait économisé quelques centaines de milliers de francs à une commune qui s'enfonce dans les chiffres rouges.

C'est enfin avec une certaine résignation que le législatif a pris acte de la réaction de la Commune de Valengin à la main tendue par Val-de-Ruz dans la perspective d'une possible fusion des deux communes.